



Commune de Marchissy

Préavis Municipal n° 1-2021 Aménagement du cimetière et pose d'un columbarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Pour répondre à la demande des familles endeuillées qui souhaitent déposer une urne funéraire et pour optimiser l'utilisation des espaces cinéraires du cimetière, la Municipalité propose, par le présent préavis, le réaménagement du cimetière ainsi que la pose d'un columbarium avec un jardin du souvenir.

Un monument cinéraire en granit massif accueillerait les urnes afin de rendre un bel hommage aux défunts.

Une partie du cimetière ayant été désaffectée en 2017, nous devons aujourd'hui passer à sa réhabilitation.

Un groupe de travail composé de Mesdames et Messieurs Jean-Emile Humbert, municipal responsable du cimetière, Dora von Niederhäusern, Josette Pilloud, Jean-Louis Humbert et Christophe Bovy s'est réuni à trois reprises. Des visites des cimetières de Marchissy, de Tartegnin et de Bursins leur ont permis de visualiser les diverses possibilités existantes et d'envisager un aménagement adéquat pour notre cimetière. Leur choix, confirmé par la Municipalité, s'est porté sur le projet décrit au point 2 ci-dessous.

2. Projet

La Municipalité propose la création d'un chemin en pavés depuis l'entrée jusque sur la partie basse du cimetière au sud-ouest où une dalle sera aménagée afin d'y poser le columbarium, en forme demie-circulaire, dédoublé avec des pupitres inclinés ainsi qu'un jardin du souvenir intégré.

La pose d'un banc est prévue ainsi qu'un aménagement en pavés sur le devant du columbarium.

Nous profiterons de ce réaménagement pour poser une conduite d'eau jusqu'au côté sud-ouest pour diminuer le trajet avec les arrosoirs.

Un Règlement du cimetière sera élaboré par la suite afin de définir, entre autre, les modalités de location pour les emplacements des urnes dans le columbarium.

3. Coûts de réalisation

Le montant total des travaux, selon soumissions, est le suivant :

Arts funéraires columbarium, 17 cases pour 51 urnes (3 urnes par cases) avec un emplacement pour les fleurs	CHF 35'700.00
Pose du colombarium	CHF 2'500.00
Aménagement du chemin pavé, remplacement du gravillon, Nouvelle conduite d'eau	CHF 22'510.00
Diverses fournitures par nos soins (tuyaux, raccords, etc.)	CHF 1'290.00
Total	CHF 62'000.00

4. Financement

La Municipalité propose de financer le projet par un prélèvement de CHF 62'000.00 partiellement sur le « Fonds des travaux futurs », partiellement sur le « Fonds Pilloud » ou par le biais d'un emprunt dont le montant sera amorti sur 30 ans.

5. Conclusion

La Municipalité vous prie donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Marchissy



- vu le préavis municipal n°1-2021,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter l'aménagement du cimetière, ainsi que la pose d'un columbarium,
- d'autoriser la Municipalité à financer le projet à hauteur de CHF 62'000.00 par des prélèvements partiels sur les « Fonds des travaux futurs » et « Fonds Pilloud » ou par un emprunt dont le montant sera amorti sur 30 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 06.04.2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire	
Luc Mouthon		Christine Ronga	